



Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

32^e session

Débat général

Vienne, le 22 mai 2023

Déclaration de l'ambassadeur Raphaël Nägeli

Madame la Présidente,

Tout d'abord laissez-moi vous féliciter Madame la Présidente pour votre élection à la tête de la 32^{ème} CCPCJ et vous exprimer le plein soutien de la Suisse dans vos efforts.

Comme vous le savez, les négociations autour des résolutions de cette 32^{ème} session de la Commission pour la prévention du crime et la justice ont déjà débuté. A cette occasion, la Suisse souhaite réitérer l'importance qu'elle accorde au respect des droits humains, aux questions de genre et à la participation de la société civile et autres parties prenantes dans les délibérations des Nations Unies et dans les résolutions de cette commission.

Dans cette perspective, nous saluons l'engagement d'UNODC et sa Directrice exécutive en faveur de l'égalité de genre. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDC en matière d'égalité pour assurer la parité hommes-femmes à tous les niveaux de l'organisation.

Madame la Présidente,

Dans l'esprit de l'art. 47 de la déclaration de Kyoto, la Suisse souhaite réitérer l'importance des méthodes d'interrogatoire non coercitive dans le renforcement de la justice pénale et l'état de droit. A ce titre, nous soulignons l'intérêt des Principes de Mendez, une méthode qui ne repose pas sur la coercition. Ces principes améliorent les résultats des enquêtes, respectent pleinement les droits de l'homme et renforcent la confiance dans l'État. Nous encourageons les États à utiliser ces principes et demandons à l'ONUDC de continuer à les diffuser.

Dans ce contexte, j'aimerais attirer votre attention sur la conférence que la Suisse organise début juin avec le Danemark, et la présidence de l'OSCE 2023 de la Macédoine du Nord sur les victimes de la torture. La conférence offrira une plateforme pour discuter de la manière de garantir une réhabilitation et une réparation adéquates aux victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, y compris dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Les principes susmentionnés permettent également la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, en particulier l'Objectif 16, en contribuant au développement de sociétés justes, sûres et inclusives dotées d'institutions fortes. A cet effet, la Suisse soutient le Ghana dans ses efforts pour l'adoption d'une résolution sur les ODD.

A ce titre, la Suisse condamne avec la plus grande fermeté l'attaque militaire de la Russie contre l'Ukraine, et appelle la Russie à dés-escalader la situation immédiatement, cesser toutes les opérations de combat et retirer immédiatement ses troupes du territoire ukrainien. Dépositaire des conventions de Genève, la Suisse appelle toutes les parties à respecter strictement le droit international humanitaire. Les attaques ne doivent pas être dirigées contre des civils ou des objets civils. La Suisse réaffirme également sa solidarité avec l'Ukraine et son peuple.

Je vous remercie.